



## MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

### FCA Canada Inc.

référence: 676  
Version Num: 1.2  
Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Chemwatch Code d'alerte du risque: 0

Date d'émission: 08/05/2022  
Date d'impression: 08/05/2022  
L.GHS.CAN.FR

#### SECTION 1 Identification

##### Identificateur de produit

Nom du produit	MOPAR Transmission Sealer & Conditioner
Synonymes	68621499AA, 68629556AA
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

##### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Transmission Conditioner
--	--------------------------

##### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	FCA Canada Inc.	Mopar (FCA US LLC Service & Customer Care Division)	Mopar (FCA US LLC Service & Customer Care Division)
Adresse	CIMS 240-11-05 One Riverside Drive West Windsor ON N9A 5K3 Canada	26311 Lawerence Avenue, Center Line Michigan 48015 United States	26311 Lawerence Avenue, Center Line Michigan 48015 United States
Téléphone	1-800-846-6727	1-800-846-6727	1-800-846-6727
Fax	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Courriel	moparsds@fcagroup.com	moparsds@fcagroup.com	moparsds@fcagroup.com

##### Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	CHEMTREC	CHEMTREC	CHEMTREC
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+1 703-741-5970	+1 703-741-5970	+1 703-741-5970
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	248-512-8002	248-512-8002

#### SECTION 2 Identification des dangers

##### Classification de la substance ou du mélange

###### Estimations de Risque de Chemwatch

	Min	Max
Inflammabilité	0	
Toxicité	0	
Contact corporel	0	
Réactivité	0	
Chronique	0	

0 = minimum  
1 = Bas  
2 = Modéré  
3 = Haut  
4 = Extrême



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

##### Symboles SIMDUT canadiennes



## MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

<b>Classification</b>	Sans Objet
-----------------------	------------

### Éléments d'étiquetage

<b>Pictogramme(s) de danger</b>	Sans Objet
---------------------------------	------------

<b>Mention d'avertissement</b>	<b>Sans Objet</b>
--------------------------------	-------------------

### Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

### Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Général

<b>P101</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants
<b>P103</b>	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

### Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Élimination

<b>P501</b>	Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales
-------------	--

Sans Objet

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

### Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

### Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
64742-47-8*	57-76	<u>Petroleum Naphtha</u>
Pas Disponible	8.55-13.3	Additive system containing proprietary formulated ingredient
64742-55-8.*	1-1.5	<u>Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic</u>
Pas Disponible	<0.95	Other minor additives
122-39-4*	0.005-0.025	<u>diphenylamine</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

## SECTION 4 Premiers secours

### Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	Si ce produit entre en contact avec les yeux : <ul style="list-style-type: none"><li>▸ Rincez la région touchée à l'eau.</li><li>▸ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li><li>▸ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</li></ul>
<b>Contact avec la peau</b>	Si ce produit entre en contact avec la peau : <ul style="list-style-type: none"><li>▸ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li><li>▸ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li></ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▸ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li><li>▸ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li></ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▸ Donnez un verre d'eau immédiatement.</li><li>▸ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.</li></ul>

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**MOPAR Transmission Sealer & Conditioner**

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Incompatibilité au feu</b>	Non connu.
-------------------------------	------------

**Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers**

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.</li> <li>▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.</li> <li>▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> <li>▸ Eviter de répandre l'eau sur les plaques de liquide.</li> <li>▸ <b>NE PAS approcher des containers suspectés être chauds.</b></li> <li>▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.</li> <li>▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Combustible.</li> <li>▸ Faible risque d'incendie si exposé à la chaleur ou à une flamme.</li> <li>▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers rigides.</li> <li>▸ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques/irritantes.</li> <li>▸ Peut émettre des fumées acides.</li> <li>▸ Des poussières contenant des produits combustibles peuvent être explosives.</li> </ul>

**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Voir section 12

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Retirer toutes les sources d'allumage.</li> <li>▸ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.</li> <li>▸ Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.</li> <li>▸ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.</li> <li>▸ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.</li> <li>▸ Essuyer.</li> <li>▸ Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.</li> <li>▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> <li>▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▸ Augmenter la ventilation.</li> <li>▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.</li> <li>▸ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▸ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage.</li> <li>▸ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▸ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.</li> <li>▸ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.</li> <li>▸ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.</li> </ul>

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

**SECTION 7 Manipulation et stockage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.</li> <li>▸ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.</li> <li>▸ Evitez la concentration dans les trous et creux.</li> <li>▸ <b>NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.</b></li> <li>▸ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.</li> <li>▸ Lors de la manipulation, <b>NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.</b></li> <li>▸ <b>N'utilisez PAS des seaux en plastique.</b></li> <li>▸ Evitez le contact avec des matériels incompatibles.</li> <li>▸ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</li> <li>▸ Evitez les dégâts matériels sur les récipients.</li> <li>▸ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.</li> <li>▸ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.</li> <li>▸ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation</li> <li>▸ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.</li> </ul>
--------------------------	--

**MOPAR Transmission Sealer & Conditioner**

<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conserver dans les containers d'origine.</li> <li>▶ Conserver les containers scellés.</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.</li> <li>▶ Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture.</li> <li>▶ Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.</li> <li>▶ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.</li> </ul>
-----------------------	---

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Container adapté</b>	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	Évitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences. Inconnu.

**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)**

**DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	Petroleum Naphtha	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Petroleum Naphtha	Oil mist - mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	TLV Basis: lung. As sampled by method that does not collect vapor.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Petroleum Naphtha	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Petroleum Naphtha	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	Petroleum Naphtha	Térébenthine et monoterpènes choisis	20 ppm	30 ppm	Pas Disponible	SEN
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	Petroleum Naphtha	Brouillard d'huile, minéral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Petroleum Naphtha	Pas Disponible	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Petroleum Naphtha	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Petroleum Naphtha	Oil mist - mineral, severely refined	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Petroleum Naphtha	Oil mist - mineral, mildly refined	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Petroleum Naphtha	Mineral oil, excluding metal working fluids - Pure, highly and severely refined	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Petroleum Naphtha	Mineral oil, excluding metal working fluids - Poorly and mildly refined	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	Petroleum Naphtha	Huile minérale, brouillards d'	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Oil mist - mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	TLV Basis: lung. As sampled by method that does not collect vapor.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Brouillard d'huile, minéral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Pas Disponible	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Oil mist - mineral, mildly refined	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Oil mist - mineral, severely refined	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Mineral oil, excluding metal working fluids - Pure, highly and severely refined	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Mineral oil, excluding metal working fluids - Poorly and mildly refined	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Huile minérale, brouillards d'	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	diphenylamine	Diphenylamine	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	diphenylamine	Diphenylamine	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: liver & kidney damage; hematologic effects
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	diphenylamine	Diphenylamine	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	diphenylamine	Diphenylamine	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	diphenylamine	Diphénylamine	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	diphenylamine	Pas Disponible	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Liver & kidney dam; hematologic eff
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	diphenylamine	Diphenylamine	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	diphenylamine	Diphenylamine	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Liver & kidney dam; hematologic eff
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	diphenylamine	Diphénylamine	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	diphenylamine	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	diphenylamine	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.

Limites d'urgence			
Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Petroleum Naphtha	140 mg/m3	1,500 mg/m3	8,900 mg/m3

MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	140 mg/m3	1,500 mg/m3	8,900 mg/m3
diphenylamine	30 mg/m3	180 mg/m3	220 mg/m3

  

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
Petroleum Naphtha	2,500 mg/m3	Pas Disponible
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	2,500 mg/m3	Pas Disponible
diphenylamine	Pas Disponible	Pas Disponible

**DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX**

NOTE L : La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe VI.

**Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	<p>Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les 'vitesses de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de contaminant :</th> <th>Vitesse de l'air:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile)</td> <td>0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)</td> </tr> <tr> <td>aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0,5-1 m/s (100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 f/min)</td> </tr> <tr> <td>Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d air très rapide).</td> <td>2,5-10 m/s (500-2000 f/min)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Minimum de l intervalle</th> <th>Maximum de l intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1: Perturbation des courants d air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td> <td>3: Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d un simple conduit d extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p>	Type de contaminant :	Vitesse de l'air:	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)	aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)	Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d air très rapide).	2,5-10 m/s (500-2000 f/min)	Minimum de l intervalle	Maximum de l intervalle	1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce	2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité	3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante	4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.
	Type de contaminant :	Vitesse de l'air:																			
	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)																			
aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)																				
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)																				
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d air très rapide).	2,5-10 m/s (500-2000 f/min)																				
Minimum de l intervalle	Maximum de l intervalle																				
1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce																				
2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité																				
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante																				
4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.																				
<b>Protection Individuelle</b>																					
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▶ Masque chimique.</li> <li>▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.</li> </ul>																				
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous																				
<b>Protection des mains / pieds</b>	<p>Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fréquence et la durée de contact,</li> <li>▶ La résistance chimique du matériau du gant,</li> <li>▶ L'épaisseur du gant et</li> <li>▶ dextérité</li> </ul> <p>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.</li> <li>▶ Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.</li> <li>▶ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.</li> </ul>																				

**MOPAR Transmission Sealer & Conditioner**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les gants contaminés doivent être remplacés.</li> </ul> <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Excellente lorsque le temps de pénétration &gt; 480 min</li> <li>▸ Bonne lorsque le temps de pénétration &gt; 20 min</li> <li>▸ Juste quand le temps de pénétration &lt; 20 min</li> <li>▸ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade</li> </ul> <p>applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.</li> <li>· Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</li> </ul>
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	<p>Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.</p> <p><b>SINON:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Protections.</li> <li>▸ Crème écran.</li> <li>▸ Unité de nettoyage pour les yeux.</li> </ul>

**Protection respiratoire**

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède 'le standard d'exposition' (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	A-AUS P2	-
100 x ES	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	rouge		
<b>État Physique</b>	liquide	<b>Densité relative (l'eau = 1)</b>	0.9
<b>Odeur</b>	Hydrocarbure doux	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	>320
<b>pH (comme fourni)</b>	Pas Disponible	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	-50	<b>Viscosité (cSt)</b>	34
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'éclair (°C)</b>	176	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Sans Objet	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas Disponible	<b>La tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>	Pas Disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Pas Disponible	<b>Composé volatile (%vol)</b>	<1
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	<0.3	<b>Groupe du Gaz</b>	Pas Disponible
<b>hydrosolubilité</b>	Peu soluble dans l'eau	<b>pH en solution (Pas Disponible%)</b>	Pas Disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	>0.9	<b>VOC g/L</b>	<1%

MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.
Ingestion	Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.
Contact avec la peau	Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produise une dermite irritante comme décrite dans les Directives CE.
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagrèments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctive (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

MOPAR Transmission Sealer & Conditioner	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
Petroleum Naphtha	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermiel (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
	Inhalation(Rat) LC50; >4.3 mg/l4h <sup>[1]</sup>	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg <sup>[2]</sup>	
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
diphenylamine	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Oral(Guinée) LD50; 300 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral(Rat) LD50; 1120 mg/kg <sup>[2]</sup>	Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral(Souris) LD50; 1230 mg/kg <sup>[2]</sup>	
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	<p>Les produits inclus dans la catégorie Huiles de base lubrifiantes sont liés à la fois en termes de procédé et d'un point de vue physico-chimique. La toxicité potentielle d'un distillat d'huile en particulier est inversement liée à l'intensité ou l'étendu du traitement dont a fait l'objet l'huile, car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les effets indésirables de ces produits sont associés à des composants indésirables, et</li> <li>▸ Les niveaux des composants indésirables sont inversement liés au degré de traitement ;</li> <li>▸ Les distillats d'huile qui font l'objet d'un même traitement en intensité ou étendu auront la même toxicité ;</li> <li>▸ La toxicité potentielle des <i>résidus d'huile</i> est indépendante du degré de traitement de l'huile.</li> <li>▸ La toxicité sur la reproduction et pour le développement prénatal du distillat d'huile est inversement proportionnelle au degré de traitement.</li> </ul> <p>Les distillats d'huile non ou moyennement raffinés contiennent les plus forts taux de composants indésirables, connaissent la plus grande variation de molécules d'hydrocarbures et ont montré la plus forte activité susceptible de causer le cancer et des mutations. Les distillats d'huile hautement et fortement raffinés sont produits à partir d'huiles non ou peu raffinés en enlevant ou transformant les ingrédients indésirables. En comparaison aux huiles de base non ou peu raffinés, les distillats d'huile hautement et fortement raffinés ont un éventail plus réduit de molécules d'hydrocarbures et ont montré une toxicité très faible par rapport aux mammifères. Les tests sur les résidus d'huile pour détecter un potentiel de</p>
--	---

MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

	<p>mutations ou des risques cancérigènes ont donné des résultats négatifs, ce qui laisse à penser que ces produits manquent d'agents biologiques actifs ou que les composants ne sont majoritairement pas biodisponibles en raison de leur taille moléculaire.</p> <p>Les tests de toxicité ont régulièrement montré que les huiles de base lubrifiantes présentent une faible toxicité aiguë. De nombreux tests ont montré que le potentiel mutagène et cancérigène d'une huile de base lubrifiante était corrélé au contenu des composés aromatiques polycycliques (HAP) à 3-7 cycles et le niveau des taux d'extrait de DMSO (par ex. méthode IP346), les deux caractéristiques qui sont directement liées au degré/aux conditions du traitement.</p> <p>Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.</p> <p>Les preuves de cancérogénéicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.</p>		
diphenylamine	<p>Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.</p>		
Petroleum Naphtha & Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.		
toxicité aiguë	✗	Cancérogénéicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ - Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
 ✔ - Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

MOPAR Transmission Sealer & Conditioner	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Petroleum Naphtha	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	3072h	Poisson	1mg/l	1
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	>1mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	>1000mg/l	1
diphenylamine	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	BCF	1344h	Poisson	51-253	7
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.048mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	0.27-0.36mg/l	4
	EC50(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.048mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	2.088-3.596mg/L	4
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
diphenylamine	BAS (La demi-vie = 56 journées)	

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
Petroleum Naphtha	BAS (BCF = 159)
diphenylamine	BAS (BCF = 253)

MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
diphenylamine	BAS (KOC = 1887)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

<p><b>Elimination du produit / emballage</b></p>	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réduction,</li> <li>▶ La réutilisation</li> <li>▶ Le recyclage</li> <li>▶ L'élimination (si tout le reste a échoué)</li> </ul> <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage.</li> <li>▶ Consulter l'Autorité de régulation des déchets pour un traitement.</li> <li>▶ Recycler les containers si possible ou en disposer dans un lieu autorisé.</li> </ul>
--	---

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
Petroleum Naphtha	Pas Disponible
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Pas Disponible
diphenylamine	Pas Disponible

Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

Nom du produit	Type de navire
Petroleum Naphtha	Pas Disponible
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic	Pas Disponible
diphenylamine	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

**Petroleum Naphtha Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC  
Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS  
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: cancérogènes pour l'homme  
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants  
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

**Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC  
Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS  
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: cancérogènes pour l'homme  
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

**diphenylamine Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS  
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)  
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

**état de l'inventaire national**

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (Petroleum Naphtha; Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic; diphenylamine)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (Distillates (Petroleum), Hydrotreated Light Paraffinic)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

**SECTION 16 Autres informations**

<b>date de révision</b>	08/05/2022
<b>date initiale</b>	08/06/2022

**Résumé de la version SDS**

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
0.2	08/05/2022	Classification, Ingrédients, Propriétés physiques, prénom

**autres informations**

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

**Définitions et abréviations**

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques

## MOPAR Transmission Sealer & Conditioner

- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.